

Gap, le 08 mars 2023

NOM PRENOM  
ADRESSE 1 - ADRESSE 2  
CP VILLE

Objet : - Communication du règlement pour usage des eaux avant le 15 avril  
- Information sur les plages tarifaires d'énergie 2023 (heures creuses, pleines, et pointes)

Madame, Monsieur,

Depuis quelques années, la société EDF concessionnaire de la chute de Sisteron, facture à l'ASA du Canal de Ventavon St Tropez les volumes d'eau prélevés pour l'arrosage avant la date du 15 avril. Elle utilise pour ce faire un calcul qui fait référence au marché boursier de l'électricité (EPEX Spot).

Cette démarche fait l'objet de contentieux toujours en cours devant le tribunal administratif et cour d'appel.

Pour autant, la société SA EDF continue de facturer les volumes d'eau prélevés avant le 15 avril et utilise pour ce faire un calcul qui fait référence au marché boursier. Si cette facturation ne générerait pas de difficultés majeures avant 2021, la situation devient désormais extrêmement contraignante avec la flambée du coût de l'énergie qui est indexé sur le marché boursier de l'électricité (EPEX Spot).

Afin de ne pas répercuter ces coûts sur l'ensemble des utilisateurs, notamment ceux qui ne font pas usage des eaux avant le 15 avril, le syndicat a décidé par délibération du 07 mars 2023, que seuls ceux qui feront usage de l'eau avant le 15 avril pourront se voir facturer les dépenses engagées auprès de la SA EDF.

Le syndicat a aussi adopté à l'occasion de cette même réunion un règlement qui vous concernera si vous êtes amené à utiliser votre point de livraison d'eau avant le 15 avril. Je vous invite à en prendre connaissance.

Par ailleurs, je joins à cette correspondance un document qui fait état des plages tarifaires, heures creuses, heures pleines, pointe, applicable tout au long de la saison d'irrigation, en soulignant le fait que **l'utilisation de l'énergie en heures creuses coûtera 4 fois moins cher qu'en heures pleines** étant précisé que le montant des factures est ensuite répercuté auprès des membres adhérents. Mon objectif est de voir diminuer au maximum le coût des dépenses d'électricité afin de limiter les charges 2023 qui pèseront sur tous les adhérents.

Je vous remercie pour votre compréhension, et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de l'ASA du Canal de  
Ventavon Saint Tropez



Christian GALLO

PJ : Règlement pour usage des eaux avant le 15 avril – Information sur les plages tarifaires de l'énergie 2023